



## Conseil de sécurité

Soixante-cinquième année

**6316<sup>e</sup>** séance

Mercredi 19 mai 2010, à 10 heures  
New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Salam . . . . .	(Liban)
<i>Membres :</i>	Autriche . . . . .	M. Mayr-Harting
	Bosnie-Herzégovine . . . . .	M. Barbalić
	Brésil . . . . .	M <sup>me</sup> Viotti
	Chine . . . . .	M. Li Baodong
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M <sup>me</sup> Anderson
	Fédération de Russie . . . . .	M. Dolgov
	France . . . . .	M. Araud
	Gabon . . . . .	M. MOUNGARA MOUSSOTSI
	Japon . . . . .	M. Okuda
	Mexique . . . . .	M. Heller
	Nigéria . . . . .	M <sup>me</sup> OGWU
	Ouganda . . . . .	M. Rugunda
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . .	M. Parham
	Turquie . . . . .	M. ÇORMAN

### Ordre du jour

Paix et sécurité en Afrique

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.

10-36797 (F)



Merci de recycler 

*La séance est ouverte à 10 h 15.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **Paix et sécurité en Afrique**

**Le Président** (*parle en arabe*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de Djibouti une lettre dans laquelle il demande à ce que le Président de la République de Djibouti soit invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter le Président de la République de Djibouti à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Je prie le fonctionnaire du protocole d'escorter S. E. M. Ismail Omar Guelleh, Président de la République de Djibouti, à la table du Conseil.

*M. Ismail Omar Guelleh, Président de la République de Djibouti, est escorté à la table du Conseil.*

**Le Président** (*parle en arabe*) : Au nom du Conseil, je souhaite chaleureusement la bienvenue à S. E. M. Ismail Omar Guelleh, Président de la République de Djibouti.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit en réponse à une lettre datée du 5 mai 2010, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de Djibouti.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Ismail Omar Guelleh, Président de la République de Djibouti.

**Le Président Guelleh** : Monsieur le Président, permettez-moi de vous exprimer, d'emblée, mes plus sincères félicitations pour le retour du Liban sur la scène internationale et ma joie de le voir prendre sa place légitime parmi les nations avec fierté et dignité. Riche de son patrimoine culturel séculaire, le Liban a basculé à plusieurs reprises, dans sa longue histoire, dans des périodes de luttes internes, mais a toujours su surmonter l'adversité avec grâce et s'en est sorti plus fort et plus uni. Je salue le courage, la créativité et la

ténacité de votre peuple et pour cela, je vous félicite, Monsieur le Président.

Je tiens à vous exprimer, ainsi qu'aux membres du Conseil, ma gratitude pour cette occasion qui m'est donnée de présenter mes vues sur la situation dans la corne de l'Afrique. Malheureusement, je dirais qu'au mieux, la situation dans cette partie du monde est restée inchangée. Certaines tendances actuelles, doublées d'une évolution potentielle inquiétante, ouvrent la voie à des perspectives de crises accrues et à une forte réduction de la qualité de vie de l'écrasante majorité des habitants de la corne de l'Afrique, ce qui menace toute perspective à court terme et nécessite une action immédiate et soutenue de la communauté internationale.

Ma dernière déclaration devant le Conseil, en date du 23 octobre 2008 (voir S/PV.6000), est toujours d'actualité, étant donné la nature figée et la persistance des problèmes d'hier et d'aujourd'hui dans la région. Cependant, grâce à l'amélioration de la gestion microéconomique et à la confiance croissante des investisseurs internationaux dans le continent, l'avenir semble prometteur. Dans un contexte de croissance économique sans précédent, les dommages prévus provenant de l'expansion de la crise financière mondiale devraient être minimes. Bien que l'économie mondiale ne se soit pas complètement effondrée, compte tenu de la propagation, la persistance et la profondeur de la crise, les habitants de la corne en particulier, et ceux de l'Afrique en général, ont connu une dégradation de leur niveau de vie au cours de l'année passée.

Plusieurs facteurs ont contribué à cela et affectent les pays pauvres, notamment une sécheresse chronique, les prix de la nourriture et du carburant restés relativement élevés, les effets négatifs plus dangereux que jamais des changements climatiques, la stagnation voire la diminution de l'aide publique au développement, bien en dessous des niveaux promis, et le déclin des investissements directs étrangers dans les secteurs non pétroliers en Afrique.

Les conflits sont la première des adversités auxquelles l'Afrique reste confrontée. Dans ce domaine également, ma déclaration de 2008 demeure pertinente aujourd'hui, dans un contexte de persistance des guerres civiles et régionales violentes au cours des trois dernières décennies. Caractérisée par une souffrance humaine extrême, la misère et la tristesse, la corne de l'Afrique a connu plus que sa part de malheur,

de tragédie, de dislocation et de destruction, qui ne sont plus humainement, socialement, économiquement et politiquement viables. La région se prépare à l'issue du référendum qui se tiendra au Soudan en 2011 pour déterminer l'avenir de son peuple. Le résultat du référendum déterminera les décisions à prendre sur le partage des richesses et la démarcation de la frontière.

Les perspectives pour toute la corne de l'Afrique dépendent beaucoup du résultat de ce référendum. L'engagement et l'implication de la communauté internationale est la condition *sine qua non* pour assurer un résultat qui bénéficiera du soutien de toutes les parties et de l'ensemble du pays. En fin de compte, ce qui importe le plus, c'est que la population puisse jouir d'une vie paisible et décente. Je tiens à souligner que tout le monde – et pas seulement ceux d'entre nous vivant dans la corne de l'Afrique – a un rôle à jouer, particulièrement la communauté internationale.

Dans la corne de l'Afrique, il est impératif que nous traitions de la situation détériorée en Somalie, plus chaotique que jamais, car elle affecte à la fois les pays voisins et le reste du monde, à travers la piraterie internationale. Nous reconnaissons tous aujourd'hui que, malgré tous les efforts entrepris pour lutter contre la piraterie, cette dernière ne peut être éliminée sans s'attaquer à ses racines que sont l'insécurité, l'extrême pauvreté et la faillite de l'État en Somalie.

Compte tenu des mesures sévères et des tactiques adoptées par les éléments extrémistes, le Gouvernement fédéral de transition reste sous une pression intenable dans sa quête pour gouverner et administrer le pays. Les pratiques et méthodes cruelles utilisées par les extrémistes n'ont fait qu'aliéner la majorité de la population qui a été ravagée par la famine et la guerre civile au cours des deux dernières décennies. Elles l'ont obligée à fuir constamment la violence, à vivre dans la misère et la précarité dans son propre pays, et à traverser les frontières des pays voisins, ajoutant ainsi à la misère des camps déjà surpeuplés qui manquent de sécurité et de ressources.

Un certain nombre de gouvernements, y compris le mien, ont formé et équipé des troupes dans le but de récupérer progressivement l'ensemble de la capitale somalienne des mains des militants soutenus par Al-Qaida. Mais le nombre réel des troupes a toujours été faible et bien en deçà de la force nécessaire pour résister aux assauts constants, et à fortiori les contenir. Étant donné le moral très bas des troupes en raison des mauvaises conditions de service et de l'absence de

rémunération, la plupart d'entre elles n'ont pas réussi à s'acquitter de leurs tâches comme prévu. Toute offensive gouvernementale pour déraciner les insurgés de Mogadiscio, par conséquent, nécessitera une série de mesures sérieuses correctives dans le secteur de la sécurité.

Plus tôt nous nous rendrons compte que la Somalie se trouve dans une situation tragique qui mérite toute notre sympathie, une attention soutenue et sans faille, mieux ça ira. Nous avons été habitués, et cela régulièrement, aux statistiques accablantes sur le sort dramatique de la population civile somalienne. Les attaques aveugles au mortier, l'utilisation de civils comme boucliers humains, les millions de personnes vivant dans des camps de fortune à la périphérie de la ville, les décapitations publiques, l'amputation, la lapidation des femmes à mort, etc. ne sont que quelques exemples outrageux de la vie quotidienne en Somalie. Auparavant, ce sont les chefs de guerre qui perpétraient ces crimes odieux, aujourd'hui ce sont les militants, les extrémistes, les opportunistes et les fanatiques religieux qui animent ce tragique spectacle.

Les conclusions que nous pouvons tirer de ce quotidien en Somalie ne sont, bien entendu, pas de bon augure pour la survie du Gouvernement fédéral de transition. La communauté internationale ne semble pas pressée de changer sa vision du « business as usual » pour adopter une approche qui témoignerait d'une volonté de sauver le peuple somalien du chaos, de la destruction et d'une mort lente. Ainsi, c'est avec en toile de fond le désespoir et la mort imminente du Gouvernement fédéral de transition, que je formule le scénario suivant pour examen et décision de la part de communauté internationale.

Premièrement, nous sommes très troublés par la persistance des querelles politiques intestines qui menacent l'existence même du Gouvernement fédéral de transition. L'Autorité intergouvernementale pour le développement, les gouvernements et les organisations bien intentionnés ainsi que la communauté internationale dans son ensemble doivent intervenir avant que les choses ne soient hors de contrôle. C'est à la fois crucial et urgent. Une pression doit être exercée sur les principaux éléments de la discorde au sein du Gouvernement fédéral de transition, maintenant et sans perdre davantage de temps. Ils doivent être avertis sans équivoque qu'ils ne peuvent plus continuer à saper le Gouvernement.

Deuxièmement, nous devons aussi nous rendre compte que l'autorité du Gouvernement fédéral de transition s'amenuise rapidement face aux progrès réalisés chaque jour par les insurgés à travers le pays. Ce n'est un secret pour personne que le Gouvernement fédéral de transition ne contrôle que quelques rues de Mogadiscio, et cela grâce en grande partie à la Mission de l'Union africaine en Somalie. Il ne fait aucun doute qu'il s'agit d'une situation dangereuse, insensée et intenable. Imaginez un peu une ville de plus de 2 millions de personnes, en état de siège, avec plusieurs milices de maraudeurs et d'extrémistes, et en face un gouvernement légitime politiquement mais militairement devenu inconséquent et peu pertinent.

La seule manière d'aboutir à un semblant de paix et de sécurité en Somalie est d'abord et avant tout d'accepter de faire face à l'inévitable. Pour mettre fin aux deux décennies de guerre civile, nous devons commencer là où tout a commencé : à Mogadiscio. Pour cela, mettons de côté toutes les rhétoriques, hypothèses, analyses, conditionnalités, réticences et indifférences qui ont prévalu depuis si longtemps sur le dossier somalien. Décidons une fois pour toute, en l'absence d'options alternatives, de nettoyer Mogadiscio et ses environs des militants extrémistes afin de sécuriser la capitale, de rétablir l'ordre et l'état de droit et d'avoir un gouvernement fonctionnel qui rétablisse lentement tous les services vitaux, pendant que les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales commenceront à s'installer dans la capitale.

D'aucuns sont sans doute sceptiques, mais affrontons la réalité : sans contrôler Mogadiscio ou y obtenir une victoire, je ne vois pas comment nous pouvons empêcher une désintégration, pourtant évitable, de la Somalie. D'autre part, si Mogadiscio était « libérée », cela donnerait au Gouvernement une base importante et solide qui le conduirait à mettre l'ensemble du pays sous son contrôle. Certes, cela ne serait que le premier pas, mais le plus important d'une série d'efforts qui déboucheraient sur un gouvernement solide, capable d'étendre sa portée et son autorité à travers le pays. Ce que je viens d'affirmer implique un changement de dynamique, de pensée et de vision du Conseil de sécurité et du Secrétariat. Cela requiert un passage radical du statu quo à une détermination résolue de ressusciter la Somalie une bonne fois pour toutes.

Tous s'accordent à dire que la réconciliation et les compromis politiques doivent continuer à être

activement poursuivis en Somalie, en tout temps. Cependant, il est juste de dire que la situation explosive dans le pays n'est pas, à proprement parler, imputable à l'absence de consensus, d'inclusion ou d'initiatives de paix. En fait, les Somaliens sont devenus allergiques aux termes « processus de paix » et « réconciliation ». Ils les ont assez entendus. Au fait, que veulent donc ces insurgés? Sans aucun doute, leur but est de renverser ce fragile Gouvernement fédéral de transition internationalement reconnu, parce que cela permettrait aux groupes liés à Al-Qaïda d'établir leur modèle de gouvernance sur l'ensemble de la Somalie centrale et méridionale, avant de s'étendre à d'autres parties relativement stables du pays, menaçant ainsi, la paix et la sécurité dans toute la région.

La tragédie qui se déroule en Somalie ne touche pas seulement les Somaliens et les pays de la région, elle nous concerne tous. La situation de ce pays déchiré par la guerre ne peut plus être écartée, reportée ou minimisée. Nous ne pouvons plus rester indifférents. Aider la Somalie à se défendre et à se protéger relève de notre responsabilité, c'est une obligation à laquelle nous ne pouvons plus échapper, ni que nous ne pouvons plus reporter sous quelque prétexte que ce soit. Il est temps que cette réticence persistante cède la place à un engagement proactif et pragmatique en vue de parvenir à assurer la sécurité, la stabilité et une paix durable en Somalie.

Mon pays, comme le Conseil le sait, s'est toujours activement engagé à faciliter et à soutenir les nombreux efforts en cours, dans le golfe d'Aden et au-delà, contre la menace de la piraterie. Bien que la piraterie n'ait pas encore été totalement éliminée, la collaboration étroite et intense des forces navales internationales permet de lutter efficacement contre l'attrait et l'appât que constitue ce fléau. L'action menée pour éliminer la piraterie a certes contribué à réduire les actes de piraterie dans le golfe d'Aden mais a concouru à l'étendre plus largement à l'océan Indien.

L'impact de deux récents événements est à surveiller : d'une part, le Conseil de sécurité a récemment adopté la résolution 1851 (2008), autorisant des mesures antipiraterie sur terre en vue de paralyser gravement la capacité des pirates; d'autre part l'un des principaux groupes rebelles luttant pour le contrôle du pays a récemment capturé une base de pirates. Malgré les déclarations de ce groupe rebelle, personne ne peut dire, à ce stade, s'il luttera contre la piraterie ou s'il en fera partie, étant donné les retombées lucratives de cette activité. Paradoxalement, la piraterie a attiré plus

d'attention sur les conditions désastreuses de ce pays, où règnent l'anarchie, le chômage et la paralysie politique.

Il y a maintenant deux ans que l'Érythrée a décidé, un beau matin, qu'il était temps de plonger Djibouti dans le chaos des conflits de la corne de l'Afrique. Aucun pays ne doit être exempt de conflit, telle est la logique de l'Érythrée. D'où sa flagrante agression contre l'intégrité territoriale de mon pays, les affrontements militaires de juin 2008, l'effusion de sang qui s'en est suivie et a provoqué des morts, des blessés et des prisonniers des deux côtés, ainsi que l'occupation de Ras Doumeira et de l'île de Doumeira.

La communauté internationale, notamment le Conseil de sécurité, a unanimement condamné l'Érythrée et a insisté sur la cessation immédiate des hostilités et le retrait des forces au *statu quo ante*. Mon pays a entendu cet appel et a retiré ses forces en conséquence. La réponse de l'Érythrée à ce jour est de nier l'existence même d'une confrontation militaire, de refuser tout retrait et de condamner l'action rapide du Conseil de sécurité du 12 juin 2008.

Au cours des deux années qui ont suivi, les membres s'en souviendront, nous avons intensément engagé l'attention de toutes les organisations sous-régionales, régionales et internationales, en vue de réparer, par le biais d'un retrait immédiat, l'occupation illégale et injustifiée de mon pays. À cet égard, l'attachement de mon pays à la Charte des Nations Unies et la foi qu'il a en elle n'ont jamais faibli. C'est la deuxième fois en deux ans que je m'adresse au Conseil sur le cas de l'occupation de mon territoire ; mon Premier Ministre a fait de même.

Ceci démontre que l'incursion téméraire de l'Érythrée demeure une préoccupation majeure en termes de sécurité nationale. En effet, notre démarche a été légitimée par les actions successives du Conseil, par le rapport de la mission d'enquête (S/2008/602), les déclarations et les résolutions. Ainsi, la résolution 1907 (2009) du 23 décembre 2009 a imposé des sanctions à l'Érythrée pour son rejet erroné et dédaigneux des exigences du Conseil, lui demandant de mettre fin à l'occupation et d'engager un dialogue sérieux et des efforts diplomatiques en vue d'une solution mutuellement acceptable à ce conflit frontalier. Au paragraphe 4 de cette résolution, le Conseil demande également que l'Érythrée fournisse les informations relatives aux combattants djiboutiens disparus depuis les affrontements des 10 au 12 juin

2008 afin que les organisations intéressées puissent s'assurer de la présence et des conditions de détention des prisonniers de guerre djiboutiens.

Je voudrais déclarer très clairement devant cet auguste organe que l'intérêt premier de mon pays est de vivre en paix avec ses voisins, tout en continuant à œuvrer pour la stabilité intérieure et la croissance économique. Mon pays n'a pas d'ambitions territoriales autres que la volonté de vivre à l'intérieur de frontières sûres et la sauvegarde de sa souveraineté et de son intégrité territoriales. C'est dans ce contexte que nous nous sommes félicités de la visite très attendue à Asmara du Comité des sanctions du Conseil de sécurité sur la Somalie et l'Érythrée. Nous avons vraiment espéré que l'Érythrée, après avoir finalement accepté cette visite, profiterait de cette importante rencontre pour discuter sincèrement avec toutes les parties concernées et qu'elle commencerait à s'engager positivement dans le réel désir de régler durablement toutes les questions en suspens.

Cependant, à notre grande surprise, la dernière prise de position présentée par l'Érythrée au Président du Comité des sanctions contient la litanie habituelle d'accusations sans fondement, de fausses allégations et de dénis. Il semblerait que l'Érythrée, au lieu de profiter de cette rencontre tant attendue pour aborder les questions clefs soulevées dans les résolutions 1844 (2008) et 1907 (2009), a plutôt choisi de poursuivre une stratégie de reconditionnement d'une démagogie obsolète bien connue. L'Érythrée semble avoir délibérément gaspillé une occasion en or. De toute évidence, son attitude envers le Conseil et ses voisins illustre le cynisme et le mépris, toujours avec une intention perpétuelle de déformer les faits connus, de détourner l'attention, de différer l'action et de créer la confusion.

Rien de tout cela ne convaincra, j'en suis sûr, un Conseil vigilant et bien informé, dont certains des membres ont été des témoins de premier ordre des faits et des actions pertinents à ce sujet. Je souhaiterais très fermement mettre chacun en garde contre toute idée pouvant faire croire que l'Érythrée est en train de changer ou de coopérer après la visite du Comité des sanctions. Je crois qu'il est vraiment prématuré, voire injustifié, de confondre davantage l'affichage de bonnes dispositions qui a peut-être prévalu lors de la visite avec des positions érythréennes inflexibles et inchangées sur le fond sur toutes les questions en suspens. Pas un iota de ses obligations n'a été rempli, ni, même, n'est en train d'être considéré en vue d'une

mise en œuvre des résolutions du Conseil. Ne nous laissons pas emporter par un jugement hâtif ; autrement, nous ne ferions qu'exagérer une artificielle et inexistante bonne volonté érythréenne. L'Érythrée n'a pas changé et n'a aucunement l'intention de changer ; ce à quoi nous assistons est tout simplement une comédie.

Alors que nous sommes tous focalisés, comme il se doit, sur l'occupation par l'Érythrée d'une partie de mon territoire, je souhaite faire part au Conseil d'autres éléments inquiétants auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui. Depuis bientôt un an, l'Érythrée a entrepris, de manière systématique, la déstabilisation de mon pays par la formation d'agents infiltrés qui entreprennent des actions de sabotage visant les infrastructures et les manifestations nationales dans les zones urbaines et rurales, en vue de causer la peur et la discorde. Nous avons été très vigilants au sujet de cette menace réelle et permanente qui a déjà été mise à exécution à l'intérieur de mon pays. Parmi les nombreux infiltrés que nous avons récemment capturés se trouve notamment le chef de cette bande de saboteurs.

Il convient de rappeler que la résolution 1907 (2009) a souligné les nombreuses manières dont l'Érythrée peut affaiblir ses voisins, notamment par l'hébergement, le financement, le soutien, l'organisation, l'entraînement d'individus ou groupes d'individus et l'incitation à commettre des actes de violence ou des actes terroristes qui visent à déstabiliser la région, et en particulier incitent à la violence et à la guerre civile à Djibouti. J'exhorte les membres du Conseil à saisir toutes les implications de la violence croissante et de l'intransigeance érythréenne. L'escalade des tensions et des conflits et le désordre largement répandu dans la corne de l'Afrique peuvent constituer un prélude à une situation bien pire, à moins que leurs nombreuses causes ne soient adéquatement et sérieusement traitées.

**Le Président** (*parle en arabe*) : Je remercie S. E. le Président de Djibouti de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité qui souhaitent faire une déclaration.

**M. Rugunda** (Ouganda) (*parle en anglais*) : Je souhaite la bienvenue à S. E. le Président Ismaël Omar Guelleh de Djibouti et le remercie pour la déclaration complète et instructive qu'il a faite sur plusieurs questions relatives à la corne de l'Afrique. Son discours arrive à un moment opportun, le Conseil étant

saisi de questions relatives à la paix et à la sécurité dans la région, dont le différend frontalier entre Djibouti et l'Érythrée, la situation en Somalie et la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes.

L'Ouganda souligne la nécessité d'un règlement pacifique des conflits dans la région afin d'y instaurer une paix et une sécurité durables. C'est pourquoi nous saisissons la présente occasion pour féliciter le Président Guelleh du rôle positif que Djibouti joue dans la région, en particulier par l'entremise du processus de paix de Djibouti qui a abouti à la mise en place de l'actuel Gouvernement fédéral de transition, du Parlement et des autres institutions qui s'efforcent de rétablir la stabilité en Somalie.

Nous sommes convaincus que le processus de paix de Djibouti constitue la meilleure chance d'instaurer une paix durable en Somalie. C'est pourquoi nous saluons les efforts que continue de déployer Djibouti pour appuyer le Gouvernement fédéral de transition, notamment dans le secteur de la sécurité, ainsi que ses initiatives de médiation récentes visant à promouvoir la réconciliation en Somalie.

En janvier et décembre 2009, le Conseil de sécurité a adopté respectivement les résolutions 1862 (2009) et 1907 (2009). Nous félicitons Djibouti d'avoir honoré les obligations que lui imposent ces résolutions, ainsi que l'engagement qu'il a pris de trouver un règlement pacifique au conflit frontalier avec l'Érythrée. Il est regrettable que tous les efforts déployés pour obtenir la coopération de l'Érythrée n'aient pas encore abouti. Nous exhortons l'Érythrée à s'acquitter de ses obligations, telles qu'énoncées dans les résolutions du Conseil de sécurité, afin de promouvoir la paix et la stabilité dans la région.

**M. Araud** (Nations Unies) : Je salue naturellement la présence parmi nous du Président de la République de Djibouti, M. Ismaël Omar Guelleh. La délégation française a pris note avec beaucoup d'intérêt de son analyse, alors que la situation dans la corne de l'Afrique reste très instable.

On ne se bat plus sur le promontoire et dans l'île de Doumeira mais, près de deux ans après l'attaque de l'Érythrée contre les positions djiboutiennes, non seulement le conflit n'est toujours pas réglé mais les autorités de Djibouti restent sans nouvelle des soldats capturés par l'Érythrée. Le Conseil de sécurité avait, dès le 12 juin 2008, condamné les actions militaires de l'Érythrée et demandé aux deux parties de retirer leurs forces sur les positions du *statu quo ante*. Si Djibouti

s'est immédiatement exécuté, l'Érythrée refuse encore de le faire, malgré l'adoption de la résolution 1862 (2009) en janvier 2009, puis, en vertu du Chapitre VII de la Charte, de la résolution 1907 (2009) en décembre dernier. Asmara a même refusé jusqu'à présent toute mission internationale sur place.

Le Conseil de sécurité a donc accru la pression sur l'Érythrée, qui est frappée d'un embargo sur les armes et de sanctions individuelles. Le Nations Unies s'apprête à désigner les experts du Groupe de contrôle chargé des sanctions en Somalie et en Érythrée. Nous étudierons attentivement leurs recommandations au sein du Comité des sanctions, ainsi que le rapport que le Nations Unies présentera au Conseil en juin sur la mise en œuvre de la résolution 1907 (2009).

Il est urgent que la situation sur le terrain soit réglée de façon pacifique et, au-delà, que les deux pays puissent résoudre de façon pérenne et pacifique leur différend frontalier.

Les autorités érythréennes ont envoyé ces dernières semaines une série de signaux positifs, comme le fait de recevoir la visite du Président du Comité des sanctions, l'Ambassadeur du Nations Unies, M. Claude Heller. Il est essentiel qu'elles n'invoquent pas de préalable pour régler leur différend avec Djibouti et qu'elles passent de la parole aux actes. La Nations Unies encourage tout effort de dialogue et de médiation, dans le respect des résolutions adoptées par le Conseil de sécurité qui imposent notamment un retour des forces érythréennes au *statu quo ante*.

Je remercie par ailleurs le Président Guelleh pour les éléments qu'il a apportés au Conseil de sécurité s'agissant de la situation en Somalie. Alors que la Conférence d'Istanbul va s'ouvrir dans quelques jours, le Gouvernement somalien doit se rassembler sous l'autorité du Président Sharif et approfondir le dialogue politique.

À cette occasion, comme l'Ambassadeur d'Ouganda, je rends hommage au Président Guelleh pour le rôle essentiel de Djibouti dans la recherche d'une solution à la crise somalienne. C'est à Djibouti qu'a été négocié l'accord politique qui est la clef du processus de réconciliation. C'est sur son territoire que les forces djiboutiennes et françaises ont commencé à former des soldats somaliens. Elles ont ainsi ouvert la voie à l'opération de formation que l'Union européenne débute ce mois-ci pour 2 000 soldats, en étroite liaison avec la Mission de l'Union africaine en Somalie. Au-delà des événements politiques des

derniers jours, l'essentiel est en effet que le Gouvernement fédéral de transition continue à se renforcer militairement pour qu'il puisse fournir à la population somalienne les services de base dont elle a besoin. Enfin, nous le savons tous, Djibouti joue un rôle déterminant dans la lutte contre la piraterie au large des côtes de la Somalie.

La Nations Unies souhaite que le Conseil continue à suivre attentivement la situation et elle remercie le Représentant spécial, M. Ould Abdallah, pour ses efforts.

**M. Dolgov** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous nous félicitons également de la participation du Président de Djibouti, M. Guelleh, à la présente séance et le remercions de l'évaluation qu'il a faite de la situation.

Malheureusement, aucun progrès n'a encore été enregistré en ce qui concerne le règlement du conflit frontalier entre Djibouti et l'Érythrée. Contrairement à Djibouti, l'Érythrée n'a tenu aucun compte des résolutions 1862 (2009) et 1907 (2009). Les efforts diplomatiques déployés à ce jour pour débloquer la situation n'ont guère abouti.

En adoptant la résolution 1907 (2009) imposant des sanctions à l'Érythrée, le Conseil a réagi comme il se doit face à l'aggravation de ce conflit. Nous attendons de toutes les parties qu'elles respectent intégralement les décisions du Conseil afin de renforcer la paix et la stabilité dans la corne de l'Afrique. Par ailleurs, nous sommes convaincus que l'imposition de sanctions ciblées contre l'Érythrée doit s'accompagner de preuves fiables de l'implication de personnes précises dans des actes illicites. C'est un principe important dans le contexte de la pratique générale du Conseil en matière de sanctions.

Nous pensons que l'Érythrée rétablira des contacts constructifs avec la communauté internationale, y compris avec la direction du Secrétariat, en vue de parvenir à un règlement rapide et efficace de la situation dans la région. Cela est également important pour renforcer la dynamique positive du processus de paix en Somalie.

Les tentatives d'attaques menées par une opposition intransigeante contre les positions des troupes gouvernementales et la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) sapent considérablement les efforts déployés par le Gouvernement fédéral de transition pour stabiliser la

situation et établir véritablement son autorité sur le pays. Des menaces pèsent toujours sur la population civile et le personnel des Nations Unies et des organisations humanitaires, ce qui exacerbe une situation humanitaire déjà très difficile. L'une des priorités consiste à renforcer la coordination des efforts internationaux visant à aider le Gouvernement fédéral de transition dans les domaines de la sécurité et du renforcement des capacités, et à l'aider aussi à s'acquitter de ses fonctions juridiques et de gestion. Nous espérons que la prochaine Conférence d'Istanbul sur la Somalie permettra à la communauté internationale d'axer son attention sur les besoins essentiels des Somaliens. Il importe également de continuer à appuyer la Mission de l'Union africaine en Somalie, qui demeure un important facteur de stabilisation dans le pays. Il est essentiel d'accélérer le processus visant à ce que la Mission atteigne pleinement les effectifs autorisés et de fournir l'appui logistique nécessaire.

Nous indiquons une fois de plus que la Fédération de Russie continue d'appuyer les efforts que déploie le Président somalien et le Gouvernement fédéral de transition pour parvenir à la réconciliation nationale et rétablir la paix dans le pays, sur la base de l'Accord de Djibouti. La communauté internationale et le Conseil de sécurité accueillent très favorablement et apprécient vivement le rôle important de médiation politique qu'ont joué Djibouti et le Président Guelleh à cet égard.

Dans ce contexte, nous devons attacher une grande importance au rôle de l'actuel régime de sanctions à l'encontre de la Somalie, dont l'objectif est de mettre fin à l'appui dont bénéficient les extrémistes. Nous engageons tous les pays, en particulier ceux de la corne de l'Afrique, à observer strictement les résolutions pertinentes du Conseil.

En tant que facteur de la situation en matière de sécurité, le problème de la piraterie touche aux intérêts de presque tous les pays dans la région et ailleurs dans le monde. La Russie continue à participer activement aux efforts internationaux pour neutraliser cette menace, car une solution à long terme au problème est intimement liée aux perspectives de succès d'un règlement de la situation en Somalie.

La question des poursuites judiciaires à l'encontre des pirates reste sans réponse. Nous espérons que les travaux préparatoires en vue de créer des chambres judiciaires spéciales et un tribunal

international chargé de juger les cas de piraterie commenceront rapidement, sur la base de la pratique internationale et de la résolution 1918 (2010) du Conseil de sécurité.

**M. Parham** (Nations Unies) (*parle en anglais*) :  
Comme mes collègues, je tiens à souhaiter la bienvenue au Conseil de sécurité ce matin à S. E. le Président Guelleh et à le remercier de son exposé très utile et de ses observations. Le Nations Unies applaudit le travail positif accompli par Djibouti à l'appui de la paix dans la corne de l'Afrique. Djibouti a joué un rôle important dans les efforts visant à faire de la Somalie un État plus pacifique et plus stable, notamment en accueillant le processus de paix de Djibouti et, plus récemment, en appuyant l'élaboration de la constitution somalienne et la formation des forces de sécurité somaliennes.

Djibouti apporte par ailleurs une contribution essentielle aux opérations de lutte contre la piraterie en cours dans le golfe d'Aden. Le Nations Unies est reconnaissant à Djibouti de l'importance qu'il attache au Code de conduite de Djibouti et d'avoir permis l'utilisation de ses installations portuaires et terrestres pour garantir que les navires de guerre qui protègent l'artère commerciale du golfe d'Aden soient aussi efficaces que possible.

Le problème de la Somalie reste l'un des plus complexes à l'ordre du jour du Conseil. La situation demeure extrêmement fragile, comme vient de le souligner le Président Guelleh. La crise humanitaire, l'instabilité persistante, la menace à la stabilité de l'ensemble de la région et la piraterie restent des sources de grave préoccupation. Cette situation n'est pas simplement une tragédie pour le peuple somalien et une menace pour la stabilité de la région. C'est aussi une préoccupation majeure pour nous tous.

Nous continuons d'appuyer le Gouvernement fédéral de transition et ses efforts visant à instaurer le dialogue et la réconciliation. La Mission de l'Union africaine en Somalie joue un rôle crucial dans le pays, et nous sommes reconnaissants à l'Ouganda et au Burundi de rester engagés dans cette opération difficile. Nous condamnons tous ceux qui cherchent à compromettre le processus de paix de Djibouti et le Gouvernement fédéral de transition. Pour garantir les progrès en Somalie, il est essentiel de lutter contre les activités des éléments perturbateurs.

C'est parce que l'Érythrée a violé les résolutions du Conseil de sécurité sur la Somalie et Djibouti que le

Nations Unies a appuyé la résolution 1907 (2009) en décembre dernier. La résolution faisait suite à une demande expresse de deux organisations régionales, l'Union africaine et l'Autorité intergouvernementale pour le développement, pour que le Conseil de sécurité prenne les mesures qui s'imposaient. Le Nations Unies appelle le Gouvernement érythréen à respecter scrupuleusement toutes les résolutions du Conseil de sécurité et à prendre les mesures pratiques énoncées dans la résolution 1907 (2009). Des éléments de preuve montrant que l'Érythrée se conforme à ces résolutions donneraient bien évidemment lieu à une réaction du Conseil. Nous encourageons par ailleurs l'Érythrée à s'engager plus avant auprès des partenaires internationaux pour contribuer à renforcer la stabilité dans la corne.

Le Nations Unies reste préoccupé par le différend frontalier non réglé entre l'Érythrée et Djibouti. À cet égard, nous demandons instamment à l'Érythrée de collaborer avec l'Organisation des Nations Unies sur cette question et de répondre aux efforts de médiation régionaux. Il importe que les deux pays puissent travailler ensemble pour remédier à cette situation.

Nous devons également poursuivre nos efforts pour éliminer les autres menaces à la stabilité de la région. Le différend frontalier qui oppose depuis longtemps l'Éthiopie à l'Érythrée préoccupe gravement le Nations Unies. Nous engageons les deux pays à mettre pleinement en application les conclusions de la Commission du tracé de la frontière entre l'Érythrée et l'Éthiopie, conformément à l'Accord d'Alger. Nous prions instamment les deux Gouvernements de s'employer à instaurer un dialogue entre leurs deux pays afin de commencer à normaliser leurs relations. Il est crucial que tous les États de la région s'engagent de manière constructive pour lutter efficacement contre les différents problèmes qui accablent actuellement la corne de l'Afrique.

**M. Okuda** (Japon) (*parle en anglais*): Je voudrais remercier le Président Guelleh de son exposé. Nous estimons que Djibouti a un rôle géopolitique et stratégique important à jouer dans la région de la corne de l'Afrique. Le Gouvernement japonais participe aux activités de lutte contre la piraterie dans cette région. Il a déployé deux navires militaires et deux aéronefs de patrouille maritime Orion P-3C depuis Djibouti, en coopération avec le Gouvernement djiboutien.

Le Japon appuie également le renforcement des capacités des États voisins de la Somalie, notamment

grâce à la création du centre de formation à Djibouti qui est une initiative du Japon réalisée avec l'appui du Fonds d'affectation spéciale de l'Organisation maritime internationale pour le Code de conduite de Djibouti. Je saisis cette occasion pour remercier sincèrement Djibouti de son appui considérable. Le Japon espère continuer à développer son partenariat solide avec Djibouti.

J'ai écouté avec attention la déclaration du Président Guelleh sur la situation en Somalie, qui a décrit une situation très instable sur place, comme en attestent les événements récents. Le Japon félicite Djibouti de sa participation active au processus de stabilisation de la Somalie. Comme cela a été dit lors du débat du Conseil de sécurité tenu la semaine dernière (voir S/PV.6313), il est essentiel que le processus de paix fondé sur l'Accord de Djibouti soit encouragé en parallèle avec l'amélioration des conditions de sécurité et le développement en Somalie. Le Japon est déterminé à continuer de travailler en coopération avec Djibouti pour rétablir la paix et la stabilité en Somalie.

En ce qui concerne le différend frontalier entre Djibouti et l'Érythrée, il est regrettable qu'aucun progrès substantiel n'ait été enregistré dans la mise en œuvre de la résolution 1862 (2009). Nous estimons que l'Érythrée doit coopérer à la recherche d'une solution par la voie du dialogue. Dans ce contexte, le Japon salue les efforts déployés par les pays voisins, en particulier le Qatar, pour promouvoir le dialogue.

Le Conseil de sécurité attend de recevoir un rapport du Nations Unies sur la mise en œuvre de la résolution 1907 (2009), notamment en ce qui concerne le différend frontalier entre Djibouti et l'Érythrée. Le Japon a l'intention de suivre cette question à l'occasion de l'examen qui suivra la publication du rapport.

Pour terminer, en tant que membre responsable du Conseil de sécurité, nous réaffirmons notre détermination à œuvrer en faveur de la stabilité en Somalie, dans la situation entre Djibouti et l'Érythrée et dans l'ensemble de la corne de l'Afrique.

**M. Heller** (Nations Unies) (*parle en espagnol*): Nous saluons la présence du Président Ismail Omar Guelleh de la République de Djibouti. Nous nous félicitons de son initiative de s'adresser au Conseil de sécurité. Nous estimons qu'il est extrêmement utile pour le Conseil de sécurité d'obtenir directement de la part des dirigeants de la région les informations et les éléments dont il a besoin pour définir la marche à

suivre et évaluer correctement des situations aussi compliquées que celle qui prévaut actuellement dans la corne de l'Afrique. Tel est le cas aujourd'hui avec l'analyse présentée par le Président Guelleh.

Ma délégation va suivre de près l'évolution de la situation dans la région, car nous sommes convaincus que la seule option viable pour régler les diverses crises et les différends actuels est d'instaurer le dialogue et la coopération entre les pays de la région et avec la communauté internationale, et de respecter les efforts de l'Organisation des Nations Unies et les décisions du Conseil de sécurité.

En ce qui concerne le cas précis du différend territorial entre Djibouti et l'Érythrée, nous estimons qu'il faut poursuivre les efforts visant à instaurer un dialogue constructif entre les parties et faciliter l'action et les bons offices du Nations Unies. Nous sommes sensibles au fait que les parties continuent de s'abstenir de recourir à la force. Nous exhortons les autorités gouvernementales de érythréennes à envoyer des signaux clairs de leur volonté de coopérer dans ce domaine, sans oublier l'obligation qu'a ce pays en tant que Membre de l'Organisation des Nations Unies de respecter les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Par ailleurs, nous trouvons encourageant que les autorités érythréennes soient disposées à engager une communication plus constructive, comme elles l'ont démontré lors de la visite que j'ai effectuée dans ce pays, à la tête d'une délégation du Comité des sanctions créé par les résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée. Nous espérons que le Gouvernement érythéen prendra des mesures concrètes dans le cadre du dialogue entamé avec le Comité et que le Conseil de sécurité et les acteurs pertinents dans la région sauront profiter des nouvelles conditions ainsi créées pour encourager et faciliter un rapprochement véritable qui permette de régler pacifiquement le différend actuel avec Djibouti. Nous espérons que le Gouvernement érythéen sera à la hauteur des attentes créées et profitera de l'occasion qui lui est offerte pour s'engager dans une relation constructive avec la communauté internationale.

Par ailleurs, devant la situation complexe d'instabilité qui règne dans la région, ma délégation réitère la nécessité d'une approche cohérente et globale à l'égard de la situation de la corne de l'Afrique. Dans ses débats sur cette question, le Conseil doit tenir compte de tous les éléments qui peuvent nuire aux

efforts en faveur de la paix régionale. Même si certaines situations sont plus urgentes que d'autres, le Conseil de sécurité et la communauté internationale doivent accorder la même attention aux différents éléments de la crise.

Enfin, nous remercions à nouveau le Gouvernement djiboutien d'avoir constamment maintenu un esprit de collaboration et d'ouverture et pour ses contributions résolues aux efforts visant à renforcer la stabilité et à instaurer une paix durable en Somalie et dans la région.

**M<sup>me</sup> Ogwu** (Nigéria) (*parle en anglais*) : Nous nous associons à ceux qui ont félicité le Président Ismail Omar Guelleh pour son exposé très éclairant et ses contributions au processus de paix et à la stabilité de la région.

Pour le Nigéria, il est préoccupant de constater que la corne de l'Afrique a été essentiellement caractérisée, pendant trop longtemps, par l'instabilité politique, les troubles civils et les conflits entre États. Le différend frontalier entre l'Érythrée et Djibouti ainsi que les situations au Soudan et en Somalie ont eu des conséquences d'une portée considérable sur la paix et la sécurité régionales. Cette situation est exacerbée par des problèmes transnationaux et partagés, tels que le fondamentalisme religieux, la prolifération des armes, le terrorisme, la piraterie, l'insécurité aux frontières et la course à l'accès exclusif aux ressources naturelles. Par conséquent, nous nous félicitons des mesures concrètes énoncées par le Président Guelleh et visant à s'attaquer à ces problèmes.

Au Soudan, les récentes élections nationales constituent une étape politique importante et un pas dans la bonne direction en vue de la consolidation du référendum de 2011. Nous exhortons toutes les parties à se montrer plus déterminées à agir en faveur des autres aspects de l'Accord de paix global. En effet, c'est maintenant qu'il faut intensifier les négociations de paix du Darfour et exhorter les parties à s'engager de nouveau à régler toutes les questions en suspens, en particulier celles qui sont liées au partage des richesses et les autres questions ayant trait au référendum.

Nous estimons que tant qu'il n'y aura pas de paix en Somalie, il n'y aura pas de paix dans la corne de l'Afrique. Voilà pourquoi nous sommes d'avis avec le Président Guelleh que la seule manière de progresser consiste à ce que la communauté internationale – selon ses propres mots –, s'attaque aux racines du conflit somalien persistant. Stabiliser la Somalie est en effet

une priorité qui exige une ferme détermination. À cette fin, il faudrait notamment appuyer pleinement les efforts que mène le Gouvernement fédéral de transition en vue de relever les défis liés à la situation extrêmement instable et imprévisible en matière de sécurité dans le pays. Tant qu'on ne s'attaquera pas à ces graves défis de façon systématique et globale, les problèmes d'insécurité et d'instabilité dans la région perdureront.

La communauté internationale doit se concentrer sur la pleine mise en œuvre de l'Accord de Djibouti et les besoins de développement économique de la Somalie. À cet égard, nous appuyons la Conférence d'Istanbul, qui doit se tenir en fin de semaine. Il faut aussi soutenir davantage les forces de sécurité somaliennes en leur fournissant une formation stratégique et des ressources adéquates pour le paiement des soldes et la mise en œuvre du plan national de sécurité et de stabilisation.

Les crises dans cette région ont plusieurs dimensions transversales régionales. Par conséquent, une démarche régionale concertée est indispensable pour le retour de la paix et de la stabilité dans la région. Nous félicitons l'Union africaine et l'Autorité intergouvernementale pour le développement pour le rôle important et essentiel qu'elles jouent afin de dynamiser et renforcer la quête de paix et de stabilité dans la région, notamment en Somalie et au Soudan. Si la paix régnait en Somalie et au Soudan, l'Afrique de l'Est serait une zone très stratégique et un grand centre d'affaires en Afrique. La paix dans cette région aurait aussi un impact profond sur la paix en Afrique centrale. Elle favoriserait la réalisation des objectifs promus par le Marché commun de l'Afrique orientale et australe.

Nous pensons que l'instauration d'une paix globale dans cette région exigera la participation et la contribution constructives de l'Érythrée. C'est pour cela que nous encourageons l'Érythrée à apporter son appui au processus de paix de Djibouti et aux efforts de réconciliation en Somalie. Nous encourageons également l'Érythrée à respecter les dispositions de la résolution 1907 (2009) afin de permettre à terme que les sanctions existantes soient levées sur la base des progrès accomplis.

**M<sup>me</sup> Anderson** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*): Je voudrais moi aussi souhaiter la bienvenue au Président Guelleh et le remercier pour sa déclaration et pour le rôle important de chef de file qu'il joue relativement aux nombreux problèmes

graves auxquels Djibouti et toute la région sont confrontés, en mettant l'accent sur l'amélioration du bien-être des populations, la lutte contre la piraterie et les efforts de paix.

La corne de l'Afrique est confrontée à de nombreux et graves défis sur le plan politique et de la sécurité, qui vont de la lutte contre le terrorisme aux problèmes humanitaires urgents. Nous saluons le rôle constructif que joue Djibouti en œuvrant de concert avec les États de la région et la communauté internationale pour s'attaquer à ces défis. Aujourd'hui, je voudrais me concentrer sur trois points : le rôle de chef de file de Djibouti pour instaurer la stabilité dans la corne de l'Afrique, le rôle essentiel que joue la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et les défis auxquels se heurte le Gouvernement fédéral de transition, et, enfin, le différend frontalier entre Djibouti et l'Érythrée, qui n'est toujours pas réglé.

Djibouti joue un rôle important dans la promotion de la stabilité régionale. Il a accueilli d'importantes discussions sur la paix et la sécurité régionales, notamment à travers le processus de paix de Djibouti et les conférences de l'Organisation maritime internationale sur les initiatives de lutte contre la piraterie. En outre, Djibouti a déployé 450 soldats auprès de l'AMISOM et participe à la formation des forces nationales de sécurité somaliennes.

Devant la complexité de la situation en Somalie, les États-Unis soulignent leur appui continu au processus de paix de Djibouti et au Gouvernement fédéral de transition. Malgré les événements politiques survenus récemment, le Gouvernement fédéral de transition a besoin d'unir ses efforts pour mettre en œuvre le processus de paix de Djibouti et se concentrer sur les questions capitales en jeu, y compris la gouvernance, la sécurité et la prestation transparente et responsable de services au peuple somalien. Il importe en outre que le Gouvernement fédéral de transition parvienne à élargir son assise, tout en s'efforçant comme il le fait d'associer de grandes figures féminines au processus politique.

Les États-Unis sont déterminés à travailler aux côtés de ceux qui, en Somalie, recherchent la réconciliation, la paix, la stabilité et le développement économique. Nous exhortons le Gouvernement fédéral de transition à trouver des moyens innovants de ménager un avenir meilleur à la Somalie et à son peuple. Nous attendons avec intérêt la conférence des Nations Unies sur le développement de la Somalie, qui

s'ouvrira à Istanbul le 21 mai, et qui sera une occasion d'importance pour montrer la détermination de la communauté internationale à œuvrer avec les Somaliens à la réalisation de nos objectifs communs.

Les États-Unis appuient la mise sur pied d'une force de sécurité nationale professionnelle et compétente pour le Gouvernement fédéral de transition. Nous saluons les envois de renforts ougandais et burundais à l'AMISOM, qui compte désormais 6 200 soldats. Les États-Unis soutiennent la stabilité dans la région, sous la forme d'une contribution de plus de 174 millions de dollars destinée à l'entraînement, l'équipement et l'appui logistique prédéploiement des contingents déployés par les pays dans le cadre de l'AMISOM. Nous reconnaissons que des problèmes très difficiles subsistent. L'instabilité de la Somalie a favorisé l'extrémisme et aggravé le problème des réfugiés dans la région.

L'Érythrée ne s'est pas conformée à la résolution 1862 (2009). Elle n'a pas retiré ses forces de la zone contestée, ni engagé de dialogue avec Djibouti, ni entamé de discussions avec l'ONU. De plus, le Groupe de contrôle du Comité des sanctions du Conseil de sécurité sur la Somalie et l'Érythrée a noté, dans de précédents rapports, que l'Érythrée avait fourni un financement, des armes et un entraînement à des groupes armés insurgés qui perpétuent la guerre en Somalie, en violation de la résolution 1844 (2008). Cela met en péril la paix et la sécurité internationales en déstabilisant la région, et notamment Djibouti.

Ces violations et ces agissements sont précisément l'une des raisons pour lesquelles les États-Unis ont appuyé la résolution 1907 (2009) l'année dernière. Cette résolution a instauré un solide régime de sanctions qui comprend un embargo sur les armes, des inspections de cargaisons et leur saisie dans certains cas, ainsi que des mesures ciblées à l'encontre d'une série d'individus et d'entités inscrits sur la liste du Comité des sanctions.

La résolution 1907 (2009) montre fort clairement la détermination de la communauté internationale à prendre des mesures contre ceux qui menacent la paix et la sécurité de la région. Elle vise à empêcher tout appui aux groupes armés d'opposition qui cherchent à déstabiliser la région, et elle permettra aussi d'éviter l'obstruction de la résolution 1862 (2009) concernant Djibouti. Elle permettra en outre de parer à l'obstruction des travaux du Groupe de contrôle et aux violations de l'embargo sur les armes et d'empêcher

l'hébergement, le financement, l'aide, le soutien, l'organisation, la formation ou la préparation des individus ou des groupes qui visent à commettre des actes de violence ou de terrorisme contre d'autres États ou leurs citoyens.

Les États-Unis travaillent aux côtés du Comité des sanctions afin de veiller à ce que les auteurs de troubles de la région et ceux qui enfreignent les sanctions répondent de leurs actes. Tous les États Membres ont l'obligation, au titre du régime des sanctions, de faire appliquer les embargos sur les armes, et à tous nous demandons de communiquer au Comité les informations dont ils disposent sur les groupes ou individus inscrits sur la liste.

Nous attendons avec intérêt de voir la suite du bon travail effectué par le Groupe de contrôle. Nous espérons que le Nations Unies sera en mesure de faire état au Conseil, dans son prochain rapport, du respect par l'Érythrée de la résolution 1907 (2009), et des mesures positives prises par les États concernés.

L'Érythrée doit retirer ses troupes de la zone contestée, engager le dialogue avec Djibouti et cesser de financer et d'appuyer les groupes armés insurgés en Somalie. Les États-Unis exhortent l'Érythrée à progresser sur le règlement pacifique de ses problèmes de frontières, conformément à la résolution 1862 (2009), et à prendre des mesures afin d'éviter un autre conflit dans une région qui connaît déjà une instabilité considérable.

**M. Mayr-Harting** (Nations Unies) : Tout d'abord, j'aimerais remercier S. E. le Président de la République de Djibouti, M. Guelleh, de sa présence parmi nous aujourd'hui et de l'importante présentation qu'il a bien voulu nous faire.

*(l'orateur poursuit en anglais)*

Pour ce qui est des dons et des talents du patrimoine culturel et des ressources naturelles, la corne de l'Afrique est l'une des régions les plus riches du monde. Et pourtant, cette région connaît l'instabilité, l'insécurité, la crise économique ainsi que de fortes tensions politiques depuis maintenant des dizaines d'années.

Il y a tout juste une semaine, le Conseil de sécurité s'est penché sur les implications de cette situation, en particulier pour la population somalienne. À cet égard, je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que Djibouti, d'avoir joué un rôle stabilisateur dans la région, notamment en accueillant

les négociations entre le Gouvernement fédéral de transition de l'époque et l'Alliance pour la seconde libération de la Somalie, et en hébergeant un centre de formation régional des responsables des autorités maritimes, dans le cadre du Code de conduite de Djibouti sur la répression des actes de piraterie.

S'agissant de la situation en Somalie, je voudrais saisir cette occasion pour réaffirmer une fois encore l'appui de mon pays au processus de paix de Djibouti, au Gouvernement fédéral de transition et à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM). Nous demandons à toutes les parties de se joindre au processus de paix, et nous exhortons le Gouvernement à trouver rapidement une solution aux différends et ambiguïtés internes, car il reste d'importants défis à relever, notamment la rédaction de la constitution. À cet égard, nous condamnons toute tentative qui viserait à saper ou à interrompre le processus de paix en attaquant le Gouvernement fédéral de transition, l'AMISOM ou les convois humanitaires, ou bien encore en aidant les insurgés. Toute personne ou entité qui commettrait un tel acte s'expose à des sanctions imposées par le Conseil de sécurité.

J'ai écouté avec intérêt ce que l'Ambassadeur Heller, Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée, vient de nous dire à propos de son voyage dans la région, et nous attendons avec impatience l'ensemble du compte rendu sur ce sujet. Nous appelons le Gouvernement érythréen à répondre d'urgence aux préoccupations du Conseil de sécurité et de la communauté internationale, tout particulièrement en respectant les obligations qui incombent à l'Érythrée au titre de la résolution 1907 (2009) et des autres résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Parallèlement, nous pensons et nous espérons, plus généralement, que les pays de la corne de l'Afrique assumeront leur responsabilité s'agissant de rétablir la paix et la stabilité dans la région. Des conflits comme le différend frontalier entre l'Érythrée et Djibouti et le conflit qui oppose l'Éthiopie et l'Érythrée doivent être réglés sans tarder, dans l'intérêt des populations de la région.

Il est essentiel de continuer de chercher une solution aux problèmes politiques sous-jacents. Par conséquent, nous nous félicitons également de tous les efforts de médiation déployés actuellement par les pays de la région, et nous demandons instamment aux pays

concernés d'y participer de manière constructive. Il ne faut manquer aucune occasion de dialoguer.

**M<sup>me</sup> Viotti** (Brésil) (*parle en anglais*) : Je me joins aux orateurs précédents pour saluer S. E. M. Ismail Omar Guelleh, Président de la République de Djibouti, et le remercier de son exposé.

Je voudrais féliciter Djibouti du rôle qu'il joue dans la corne de l'Afrique et des efforts qu'il déploie dans le but de promouvoir la paix et la stabilité en Somalie. Les observations réalistes du Président Guelleh au sujet de la situation en Somalie donnent matière à réflexion et méritent un examen attentif, en particulier à un moment où apparaissent des divergences au sein du Gouvernement fédéral de transition. La conférence sur la Somalie, qui aura lieu prochainement à Istanbul, sera l'occasion de réfléchir sur la meilleure manière de renforcer notre action ainsi que l'aide de la communauté internationale au Gouvernement fédéral de transition.

Le Brésil se félicite de l'attachement de Djibouti à un règlement pacifique du conflit frontalier avec l'Érythrée, de la retenue constante dont il fait preuve sur le terrain, ainsi que de son plein respect de la déclaration présidentielle (S/PRST/2008/20) et des deux résolutions adoptées par le Conseil à ce sujet. Avec l'Union africaine, la Ligue des États arabes et l'Organisation de la Conférence islamique, nous exhortons le Gouvernement érythréen à reconnaître le problème du conflit et à discuter efficacement avec Djibouti afin de trouver une solution mutuellement acceptable.

Le Brésil est également préoccupé par la situation des Djiboutiens incarcérés pendant les hostilités de 2008. Nous demandons instamment à l'Érythrée de communiquer toutes informations les concernant et d'autoriser le Comité international de la Croix-Rouge à les approcher. La résolution 1907 (2009), qui impose des sanctions à l'Érythrée, offrait la possibilité d'un réexamen de la question dans un délai de 180 jours après son adoption. Cette date approche à grands pas. Nous encourageons l'Érythrée à ne pas laisser passer cette occasion.

Le Conseil de sécurité doit adopter une approche équilibrée et cohérente en ce qui concerne la paix, la stabilité et l'intégrité territoriale dans l'ensemble de la corne de l'Afrique. Indépendamment des spécificités de chaque conflit, nous devons tenir compte des dimensions régionales des différentes situations qui

existent dans la corne de l'Afrique et de leurs effets conjugués.

Cela signifie que le Conseil doit également traiter de manière efficace le différend frontalier entre l'Éthiopie et l'Érythrée. Voilà trop longtemps que ce problème demeure non résolu. La paix et la sécurité à long terme de la région et la crédibilité du Conseil sont en jeu.

**M. Çorman** (Turquie) (*parle en anglais*) : Je voudrais à mon tour souhaiter chaleureusement la bienvenue à S. E. le Président Ismail Omar Guelleh. Nous sommes honorés de sa présence. Nous le remercions et le félicitons vivement de sa déclaration, qui témoigne une nouvelle fois du rôle important que Djibouti tient dans sa région aux fins de la paix et de la stabilité.

La Turquie entretient des relations particulières avec Djibouti et salue ses efforts constructifs, notamment en ce qui concerne la situation en Somalie. En effet, le processus de paix en Somalie a été élaboré à Djibouti et porte toujours aujourd'hui le nom de « processus de paix de Djibouti ». De même, dans le cadre de la lutte contre la piraterie, il existe le Code de conduite de Djibouti, dont nous nous félicitons vivement. En outre, les forces de sécurité somaliennes sont formées à Djibouti. Ces exemples suffisent à eux seuls à illustrer la contribution constructive de Djibouti au règlement de la crise somalienne.

À partir du vendredi 21 mai, la Turquie accueillera à Istanbul une importante conférence internationale sur la Somalie. La Conférence d'Istanbul nous donnera l'occasion de faire le point de la situation et de débattre d'idées et de propositions concrètes qui, nous l'espérons, amélioreront les perspectives d'avenir de la Somalie. Le segment de haut niveau de la Conférence, prévu le 22 mai, jettera les bases d'un examen complet des différents aspects de la crise somalienne. Au terme de la Conférence, nous entendons envoyer un message fort d'appui politique et de solidarité au Gouvernement fédéral de transition de la Somalie. À cet égard, la participation du Ministre djiboutien des affaires étrangères à la Conférence d'Istanbul est encourageante. Nous sommes convaincus que la présence et la contribution de Djibouti à cette Conférence consolideront nos efforts.

Enfin, nous avons écouté avec la plus grande attention les vues et les observations du Président Guelleh au sujet du différend frontalier avec l'Érythrée. Nous estimons que Djibouti mérite l'appui

de la communauté internationale, en particulier s'agissant de la mise en œuvre de la résolution 1862 (2009). C'est pourquoi nous encourageons toutes les parties concernées à se conformer sans plus attendre aux dispositions de cette résolution et à faciliter un règlement rapide et pacifique de ce problème, par le dialogue et la coopération.

**M. Barbalić** (Bosnie-Herzégovine) (*parle en anglais*) : Je souhaite la bienvenue à S. E. M. Ismail Omar Guelleh, Président de la République de Djibouti et le remercie de sa présence et de sa déclaration au Conseil. Nous apprécions le rôle constructif joué par Djibouti dans la région et saluons les efforts personnels déployés par le Président Guelleh à cet égard.

La Bosnie-Herzégovine est préoccupée par les violations du régime de sanctions, indiquées dans le rapport du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée, transmis en annexe d'une lettre datée du 10 mars 2010 (voir S/2010/91). À cet égard, nous voudrions rendre hommage à l'Ambassadeur Heller pour le travail considérable qu'il a accompli en sa qualité de Président de ce Comité. Nous espérons que sa récente visite dans la région aura des effets concrets.

Une autre préoccupation nous anime également et, ayant écouté attentivement la déclaration du Président Guelleh, nous comprenons l'appel lancé en vue d'un engagement immédiat et résolu de toutes les parties prenantes pouvant contribuer à la réalisation de l'objectif commun de paix et de sécurité dans la région de la corne de l'Afrique.

La Bosnie-Herzégovine a toujours estimé que les conflits internationaux, y compris ceux provoqués par des différends frontaliers, doivent être réglés par des moyens pacifiques et en se conformant au droit international et à la Charte des Nations Unies. À cet égard, nous saluons tous les efforts déployés par l'ONU et par les organisations régionales, en particulier l'Union africaine et la Ligue des États arabes, pour aider les parties à désamorcer les tensions et à s'engager vers un règlement pacifique de la crise. Nous espérons sincèrement que ces initiatives seront acceptées par toutes les parties, avec honnêteté et enthousiasme.

S'agissant de la situation en Somalie, la Bosnie-Herzégovine réaffirme son plein appui au Gouvernement fédéral de transition et au processus de paix de Djibouti, dont le succès dépend non seulement de facteurs internes

mais aussi de la coopération de bonne foi des pays de la région. Nous appelons toutes les parties concernées à respecter sincèrement la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Somalie et à contribuer davantage à la paix et à la sécurité dans ce pays.

C'est avec une grande inquiétude que la Bosnie-Herzégovine partage la position exprimée par d'autres membres du Conseil de sécurité au sujet de la lutte contre la piraterie, à savoir qu'une solution à long terme n'est possible que si l'état de droit et la sécurité sont garantis sur le terrain.

Enfin, nous espérons sincèrement que la prochaine Conférence d'Istanbul sur la Somalie sera fructueuse et permettra ainsi de promouvoir la stabilité, la sécurité et la reconstruction du pays.

**M. Li Baodong** (Chine) (*parle en chinois*) : Ma délégation vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance.

Nous saluons la présence de S. E. M. Ismail Omar Guelleh, Président de la République de Djibouti. Nous avons écouté sa déclaration avec une grande attention et nous le remercions de nous avoir informés de l'évolution de la situation. Nous apprécions beaucoup les efforts politiques et diplomatiques déployés par Djibouti pour maintenir la paix, la sécurité et la stabilité dans la région et, en particulier, pour promouvoir le processus de paix en Somalie. Nous remercions également sincèrement le Gouvernement djiboutien de son appui précieux à la coopération internationale visant à lutter contre la piraterie.

Ces dernières années, les troubles persistants dans la corne de l'Afrique ont gravement nuit à la paix, à la sécurité et au développement de la région. La semaine dernière encore, le Conseil de sécurité examinait la situation en Somalie (voir S/PV.6313). La situation actuelle dans ce pays demeure tendue. Les conditions de sécurité sont catastrophiques, la crise humanitaire s'aggrave et le processus de paix progresse lentement. La situation en Somalie pose une grave menace à la paix et à la sécurité dans la corne de l'Afrique et le monde entier. La communauté internationale doit agir d'urgence pour trouver le plus rapidement possible une solution appropriée à la question de la Somalie, par un appui actif à l'accord de paix de Djibouti et par la promotion du processus de réconciliation politique en Somalie, afin que le pays puisse retrouver la paix, procéder à la reconstruction et se développer.

Nous espérons que la prochaine Conférence d'Istanbul contribuera de manière importante au règlement des problèmes de la Somalie.

La Chine a toujours été très préoccupée par le différend frontalier entre Djibouti et l'Érythrée. Nous espérons que les deux pays agiront dans l'intérêt de leurs relations bilatérales et de la paix et de la stabilité régionales en réglant leurs divergences par la négociation et le dialogue, afin de renouer les liens d'amitié qui les ont traditionnellement unis. Nous saluons les efforts politiques et diplomatiques déployés par Djibouti en vue d'une solution négociée au différend avec l'Érythrée. Nous sommes favorables à ce que l'Union africaine joue un plus grand rôle de médiation en ce qui concerne les relations entre ces deux pays. Le Conseil de sécurité devrait s'employer davantage à promouvoir la reprise des pourparlers bilatéraux et l'obtention d'une solution négociée.

Les pays de la corne de l'Afrique peuvent choisir leurs amis mais pas leurs voisins. Les pays de la région ont de nombreux intérêts en commun. Ces dernières années, nous avons constaté – qu'il s'agisse de la question du Soudan, du conflit dans la région des Grands Lacs ou de la paix et de la sécurité en Afrique de l'Ouest – que la coopération régionale s'est avérée très utile pour résoudre les différends régionaux, apaiser les tensions et faciliter la conclusion d'accords-cadres sur des questions pertinentes. Nous estimons que la négociation, la coopération régionale et le dialogue ont toute leur place en ce qui concerne la question de la corne de l'Afrique.

Nous espérons sincèrement que les pays de la région agiront dans leurs intérêts national et régional à long terme et créeront ensemble et de manière constructive un environnement harmonieux où tous les pays de la corne de l'Afrique puissent tirer profit d'une coopération mutuelle.

**M. MOUNGARA MOUSSOTSI** (Gabon) : Tout comme ceux qui m'ont précédé, j'adresse mes salutations au Président de la République de Djibouti, S. E. M. Ismail Omar Guelleh, et le remercie pour son exposé détaillé sur la situation dans la corne de l'Afrique, et principalement les relations entre son pays et voisin l'Érythrée. Je lui sais également gré des informations fort utiles qu'il nous a livrées concernant la situation en Somalie.

La situation née en juin 2008 à la frontière commune entre la République de Djibouti et l'Érythrée est venue s'ajouter au chapelet de maux qui sèment la

confusion et sapent les efforts de paix et de développement du continent africain. L'Afrique, déjà en proie à d'autres défis, notamment l'énorme retard dans le domaine économique, ne peut davantage se permettre de s'imposer des dépenses et de dépenser ses maigres ressources dans des efforts de guerre tout aussi inutiles qu'injustifiés. Dans le cas d'espèce du différend frontalier entre Djibouti et l'Érythrée, mon pays en appelle à l'Érythrée pour qu'elle coopère avec l'ONU dans le cadre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité sur la question, dont la résolution 1907 (2009), afin de mettre un terme, et de manière pacifique, à cette situation.

Concernant la Somalie, nous partageons la pertinente analyse du Président Guelleh et tenons à saluer le rôle et l'implication significatifs du Gouvernement djiboutien dans la recherche d'une solution tendant à permettre à ce pays de recouvrer la paix et, partant, sa place dans le concert des nations.

Nous ne sommes pas sans savoir, en effet, que le Gouvernement djiboutien a été à l'origine des accords de Djibouti, accords qui ont permis la mise en place du Gouvernement fédéral de transition en Somalie. Comme nous l'avons déjà dit à plusieurs reprises, la Somalie reste Membre de l'Organisation des Nations Unies. De ce fait, l'Organisation se doit d'assumer plus de responsabilités à l'égard de cet État Membre en proie à un chaos qui dure depuis plus de deux décennies. Un soutien accru à la force africaine, la Mission de l'Union africaine en Somalie, s'avère donc plus que nécessaire. Nous osons espérer que la conférence d'Istanbul sur la Somalie contribuera significativement à faire avancer le dossier somalien.

L'engagement de Djibouti dans la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes mérite aussi d'être salué. Sur cette question, nous demeurons convaincus qu'une solution efficace contre la piraterie reste tributaire des réponses appropriées, qui doivent être apportées au problème somalien dans son ensemble.

**Le Président** (*parle en arabe*): Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Liban.

Comme les orateurs qui m'ont précédé, je souhaite la bienvenue à S. E. M. Ismail Omar Guelleh, Président de Djibouti, et le remercie de ses paroles aimables à l'égard de mon pays, le Liban.

Nous déplorons le différend frontalier qui existe entre Djibouti et l'Érythrée dont nous espérons qu'il prendra fin le plus rapidement possible. Nous soulignons et réitérons l'importance de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de Djibouti et nous condamnons toute agression contre ce pays. Nous soulignons également qu'il importe de respecter la résolution 1907 (2009) du Conseil de sécurité, qui demande à l'Érythrée de retirer ses forces sans attendre. Nous soulignons également qu'il importe de respecter la résolution 1862 (2009) afin de rétablir un dialogue pacifique entre les deux pays et de revenir au *statu quo ante*. Nous demandons à l'Érythrée d'autoriser le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) à approcher les populations dans le besoin, comme cela a été réclamé par Djibouti.

Nous félicitons Djibouti d'avoir retiré ses forces et ses contingents conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. La résolution 1907 (2009), qui impose des sanctions à l'Érythrée, a été adoptée en raison de la préoccupation suscitée par le non-respect par l'Érythrée des résolutions précédentes du Conseil de sécurité. Nous insistons sur l'importance d'une cessation des affrontements à la frontière entre Djibouti et l'Érythrée.

S'agissant de la Somalie, nous tenons à souligner que le processus de paix de Djibouti doit se poursuivre et nous rappelons que les efforts visant à régler la situation en Somalie ne doivent pas porter exclusivement sur le maintien de la sécurité et de la stabilité. Nous aimerions en particulier souligner les points suivants.

En ce qui concerne la sécurité, nous tenons à mettre l'accent sur la nécessité d'assurer la formation des forces de sécurité en Somalie, et nous demandons aux bailleurs de fonds de fournir les ressources permettant d'appuyer le secteur de la sécurité dans le pays.

S'agissant de la piraterie, nous soulignons les répercussions que ce fléau a sur les voies maritimes internationales et les obstacles qu'il représente pour l'acheminement de l'aide humanitaire en Somalie. Le développement économique et la lutte contre la pauvreté dans le reste du territoire, ainsi que les efforts déployés en vue de trouver une solution politique à la situation en Somalie compteront parmi les facteurs qui favoriseront la lutte contre la piraterie.

Nous condamnons les attaques dont ont fait l'objet des travailleurs humanitaires, et en appelons

aux donateurs pour qu'ils répondent aux appels humanitaires qui ont été lancés. En l'absence d'une force de paix internationale, nous appelons les donateurs à appuyer la Mission de l'Union africaine en Somalie et nous saluons les efforts déployés par l'Union africaine pour ramener une paix globale en Somalie.

Enfin, nous applaudissons aux efforts déployés par Djibouti pour rétablir la paix dans la corne de l'Afrique. Nous tenons à souligner l'importance de la

Conférence d'Istanbul sur la Somalie ainsi que du renforcement de la coopération entre l'ONU et l'Union africaine, pour le rétablissement de la stabilité dans la corne de l'Afrique.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Il n'y a plus d'orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

*La séance est levée à 11 h 40.*